

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 3

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dons à la bibliothèque. La bibliothèque de notre Ecole a reçu dernièrement les dons suivants :

1° De la Direction générale des Eaux et Forêts de la République française : *Restauration et conservation des terrains en montagne*, ouvrage en 3 volumes, publié en 1911 sous la direction de M. L. Daubrée, récemment décédé, alors directeur général de l'Administration forestière française. Ces volumes, très richement illustrés de superbes photographies, donnent un tableau complet des travaux admirables exécutés depuis 1882, dans les Alpes françaises, pour le reboisement des montagnes.

2° De la Direction de l'Institut forestier national de Florence :

a) *A. Serpieri, Per un'organica illustrazione della montagna italiana*, une contribution intéressante de statistique forestière concernant la montagne.

b) *Annali dell'Istituto superiore forestale nazionale Firenze. Vol. VI. Fascicules 1 et 2.* Ces deux importants fascicules contiennent six études forestières diverses de professeurs de l'Institut forestier supérieur italien. L'une d'entr'elles, la plus volumineuse, du professeur *Aldo Pavari*, est consacrée à la culture en Italie des essences forestières exotiques (conifères). Nous aurons sans doute l'occasion de revenir, plus tard, sur cet important travail.

Notons ici que la Direction de l'Institut forestier italien a précédemment fait don à notre Ecole des cinq premiers volumes de ses *Annali*.

Notre Ecole exprime sa profonde gratitude aux aimables donateurs.

Le principal : *H. Badoux*.

L'Inspection fédérale des forêts vient de publier des **Instructions concernant l'assurance des forestiers stagiaires contre les accidents** (du 22 décembre 1921). Les forestiers stagiaires sont assurés pendant toute la durée de leur stage, pendant l'exécution du travail d'examen et pendant l'examen. La prime est payée par l'administration forestière auprès de laquelle le stagiaire fait son stage.

L'assurance est contractée auprès de la Caisse nationale suisse en cas d'accident à Lucerne, conformément à la loi fédérale de 1911.

Voilà une innovation qui sera la bienvenue de nos jeunes futurs forestiers.

CANTONS.

Grisons. A été appelé aux fonctions d'administrateur forestier communal de *Schleins* (Basse-Engadine) *H. O. J. Letta* qui a subi, à la fin de 1921, l'examen forestier fédéral. Il succède à *M. E. Rausch*, qui était entré en fonction en 1918.

Neuchâtel. *M. James Peter-Comtesse* a été nommé inspecteur-adjoint au IV^e arrondissement forestier (Val de Ruz); il est entré en fonction le 1^{er} janvier 1921.

Fribourg. M. *Raphael de Gottrau*, ci-devant adjoint à l'inspectorat forestier cantonal, vient d'être promu inspecteur de l'arrondissement V (Glâne), avec siège à Romont. Il est remplacé comme adjoint par M. O. *Roggen*.

Des sept arrondissements forestiers de ce canton, seul le VI^e (Broye) n'a pas encore d'inspecteur; il est administré provisoirement par celui du IV^e arrondissement. (Lac.)

Valais. Le personnel forestier, issu de la réorganisation décidée en 1919 et mise en vigueur en 1920, est aujourd'hui au complet. Les dernières nominations survenues ont été les suivantes, à savoir:

M. P. *Kuntschen*, en qualité d'adjoint de l'inspecteur cantonal, à Sion.

M. Ch. *Perrig* comme inspecteur forestier du IX^e arrondissement, à Martigny.

Le siège de l'arrondissement VIII (Entremont) est transféré à Orsières.

Soleure. M. L. *Furrer*, inspecteur forestier d'arrondissement à Breitenbach depuis 1888, a donné sa démission à partir du commencement de janvier écoulé. Agé de 72 ans, la maladie l'oblige à quitter l'administration forestière à laquelle il a rendu de bons et loyaux services pendant 49 ans. Les agents forestiers soleurois ont organisé dernièrement, à Lüterkofen, une petite fête d'adieu en son honneur.

L'administration forestière du canton perd, par le départ de ce vétérans, un agent chez qui une grande modestie s'alliait à une puissance de travail peu commune. Puisse-t-il, dans sa retraite, recouvrer la santé et jouir d'un repos si bien mérité.

Le démissionnaire est le père de l'inspecteur forestier cantonal M. Otto *Furrer* qui, depuis un an, était devenu son supérieur hiérarchique. Voilà un cas qui n'est pas fréquent.

ÉTRANGER.

France. Le cahier de janvier de la „Revue des eaux et forêts“ nous apprend le décès, à Paris, après une longue maladie, de M. *Lucien Daubrée*, directeur général honoraire des Eaux et Forêts de France. Il était âgé de 77 ans. Nommé en 1897, à l'âge de 43 ans, directeur général des Eaux et Forêts, il a revêtu pendant 24 ans ces hautes fonctions de chef de l'administration forestière française. Ce fut un grand chef qui, comme administrateur, a fait preuve de qualités supérieures.

C'est à M. *Daubrée* que la France doit cette belle publication intitulée: *Statistique et Atlas des forêts de France*, publiée en 1912, une œuvre de statistique forestière unique au monde. Et c'est à son initiative encore qu'est due la publication de ces trois magnifiques volumes dont il est question plus loin: *Restauration et conservation des travaux en montagne*.

M. *Daubrée* connaissait fort bien la Suisse, où il avait fait de fréquents séjours. Il a pris part à la réunion de la Société forestière suisse